

# RÈGLEMENT OFFICIEL DU «GRÉSINE CHALLENGE»

---

## **ARTICLE 1 : ORGANISATION ET OBJET**

La SCIC LYRITOPIE (LA GRANGE) dont le siège social est établi 4 T RUE DES FOSSES BRETONNIERES 77760 LARCHANT, organise un challenge dénommé «Grèsine Challenge».

Ce challenge est annoncé sur le site internet : <https://www.facebook.com/lagrangelarchant/> ainsi que par voie d'affichage de type poster/flyer et via les réseaux sociaux. Elle n'entre pas dans la catégorie des jeux de hasard et n'est pas soumise à la réglementation concernant ceux-ci.

Le présent règlement définit les règles techniques et juridiques régissant ce challenge.

Le « Grèsine Challenge » consiste en un challenge d'escalade de bloc en extérieur et intérieur par équipe de 3 grimpeurs-es. Un classement est établi et permet de définir les équipes éligibles à l'épreuve finale, dans le but de déterminer l'équipe gagnante. Elle se déroulera le samedi 17 mai 2025 à Larchant (77).

La phase qualificative du Grèsine Challenge aura lieu le samedi 17 mai 2025 de 13h à 17h, à proximité du secteur de l'éléphant en forêt domaniale de la Commanderie.

Seront retenues pour la finale trois équipes sélectionnées selon les critères de performance et de rapidité suivants :

- 1<sup>er</sup> critère : nombre de points obtenus sur l'ensemble des blocs
- 2<sup>ème</sup> critère : timing de validation des scores

La phase finale aura lieu en intérieur sur le pan d'escalade de La Grange (4 ter Rue des Fossés Bretonnières, 77760 Larchant) le même jour de 18h30 à 20h.

Le classement des finalistes sera obtenu en fonction du nombre de top, de zone et d'essai par chaque équipe.

Les organisateur-ices se réservent le droit de modifier les horaires prévus des étapes qualificatives et de l'étape finale en informant les participant-es, notamment par voie d'affichage, par e-mail et/ou sur <https://www.facebook.com/lagrangelarchant/>

## **ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Le Grèsine Challenge du 17 mai 2025 est ouvert à toute personne âgée de 16 ans et plus, dans la limite des places définies.

Les organisateur-ices se réservent le droit de refuser ou d'interrompre la participation de tout-e concurrent-e présentant des troubles visibles incompatibles avec la pratique sportive ou ayant des comportements dangereux pour soi-même ou pour les tiers présents.

Chaque équipe devra se munir d'au minimum deux crashpads en bon état.

Ne peuvent pas participer au challenge, outre les personnes ne répondant pas aux conditions susvisées, celles visées ci-dessous :

- Les personnes ayant collaboré à l'organisation de ce challenge.

L'enregistrement au challenge aura lieu au stand enregistrement sur le site de la compétition. Les fiches d'inscription et de droits d'images doivent être signées par le-la participant-e. Tout-e participant-e n'ayant pas remis préalablement ou à cette occasion un certificat médical datant de moins de 1 an, attestant de la non contre-indication à la pratique de l'escalade, ou une copie de sa licence FFME en cours de validité se verra refuser le droit de participer au challenge.

### **ARTICLE 3 : DEROULEMENT DU GRÈSINE CHALLENGE**

#### **Inscription**

Les inscriptions se feront directement à l'adresse suivante : <https://www.billetweb.fr/gresine-challenge> ou à La grange (4 ter Rue des Fossés Bretonnières, 77760 Larchant) par équipe de 3 grimpeurs-es.

- Le tarif d'inscription par équipe est de 20€
- Les équipes doivent être mixtes (Chaque équipe doit être composée d'au moins deux genres différents : féminin / masculin / non binaire)

Les inscriptions se feront jusqu'au 4 mai avant 12h dans la limite de 20 équipes de trois

En cas d'intempéries, les organisateur-ices se réservent le droit d'organiser les phases qualificatives à l'intérieur.

En cas de désistement de l'un des participant-es et/ou d'une des équipes qualifiées, les organisateur-ices s'autorisent à disqualifier l'équipe et à repêcher l'équipe 4ème au classement de la phase qualificative.

Le 4 Mai 2024, jour du challenge sur la forêt domaniale de la Commanderie l'équipe organisatrice se réserve le droit d'annuler les préinscriptions des personnes qui ne se seraient pas présentées à 12h00 pour le briefing et d'ouvrir par conséquent les inscriptions aux grimpeur-euses sur place de 11h à 12h. La priorité sera donnée aux premières équipes présentes sur place par heure d'inscription.

Le critère de sélection sera alors la vitesse d'inscription (premier inscrit, premier sélectionné). L'équipe organisatrice sera seule décisionnaire des participant-es sélectionné-es et aucune contestation ne sera recevable.

#### **Inscription tardive**

Non acceptée après le début de l'étape qualificative.

#### **Catégories**

Une seule catégorie : MIXTE

### **Qualifications.**

Les qualifications auront lieu le 17 mai 2025 de 12h à 17h en forêt domaniale de la Commanderie à Larchant. Les participants devront se garer au parking de l'éléphant et suivre le fléchage jusqu'au stand d'enregistrement.

12h-13h : Enregistrement et briefing. La présence au briefing est obligatoire pour participer au Grèsine Challenge.

13h-17h : Qualifications

Temps : 4 heures à maxima

Les 20 équipes de 3 grimpeur-euses reçoivent chacune un topo avec les 20 blocs répertoriés, le barème de points correspondant et un plan général du site ainsi qu'une fiche de résultat pour noter les blocs réalisés. Les équipes circulent librement sur les blocs. Les grimpeur-euses d'une même équipe restent ensemble et assurent leur propre sécurité en se parant. Les équipes valident elles-mêmes leurs blocs.

### **Calcul des points par bloc et par équipe :**

-Si un-e grimpeur-euses de l'équipe réalise le bloc, l'équipe remporte les points correspondant au bloc multipliés par 1

*Ex : pour un bloc bleu :  $4pt \times 1 = 4 pt$*

-Si deux grimpeur-euses de l'équipe réalisent le bloc, l'équipe remporte les points correspondant au bloc multipliés par 2

*Ex : pour un bloc bleu :  $4pt \times 2 = 8 pt$*

-Si les trois grimpeur-euses de l'équipe réalisent le bloc, l'équipe remporte les points correspondant au bloc multipliés par 4

*Ex pour un bloc bleu :  $4pt \times 4 = 16 pt$*

Blocs & Points : oranges (3 points), bleues (6 points), rouges (10 points), rouges++ (13 points), blanc (16 points), noires (20 points), roses (25 points)

Des organisateur-ices seront réparti-es sur le site pour donner des informations utiles (sécurité notamment).

Les points de bloc sont comptabilisés quand le bloc est réalisé. Pour que le bloc soit considéré comme réalisé, le grimpeur doit s'être rétabli sur la partie supérieure du bloc.

Le nombre d'essais n'est pas pris en compte, chacun a donc le droit de faire le nombre d'essais qu'il le souhaite dans le temps imparti.

A l'issue des 4 heures, chaque équipe vient déposer sa fiche de résultats au point accueil. Cette fiche comportera le nom de l'équipe, le score et l'heure à laquelle ils auront déposé leur fiche de score.

Les trois équipes qui auront totalisé le meilleur score passeront en phase finale.

En cas d'ex-aequo, les équipes seront départagées par l'heure de dépôt de la fiche de résultat.

## **Finale**

Les trois équipes ayant obtenu le plus de points sur la première phase sont qualifiées pour la finale qui se disputera sur le pan d'escalade de la Grange à Larchant.

Les équipes finalistes s'affrontent en 2 manches de 8 minutes.

Une manche est composée de 3 blocs avec une zone et un top par bloc.

Tou-tes les membres de l'équipe (3 grimpeur-euses) participent à la manche en même temps. Pendant la phase de reconnaissance, chaque équipe se répartira les 3 blocs d'une manche entre les 3 grimpeur-euses de l'équipe. Ce choix sera consigné par le directeur du challenge sur un grand tableau.

Seules les zones et tops réalisés par le-la grimpeur-se dans son bloc seront comptabilisés. Les membres d'une même équipe peuvent se conseiller. Tou-tes les grimpeur-euses d'une équipe peuvent essayer les blocs d'une même manche pour s'entraider et trouver les méthodes mais seuls les zones et tops réalisés par le-la grimpeur-se assigné-e au bloc seront validés et comptabilisés.

Reconnaissance : Les équipes auront 15 minutes de reconnaissance pour les blocs finaux. Pendant ce temps d'étude, les équipes doivent se répartir et assigner un-e grimpeur-se sur chacun des 3 blocs de chaque manche.

L'ordre de passages des équipes est tiré au sort pour les 2 manches. Les équipes qui ne grimpent pas sont placées à l'isolement dans l'espace au-dessus du pan.

Déroulement :

Après la phase de reconnaissance, toutes les équipes montent à l'isolement au-dessus du pan.

Le directeur du challenge annonce l'équipe qui va grimper. A son top départ, le chronomètre est lancé pour 8 minutes et l'équipe descend par le toboggan pour commencer sa manche.

À la suite des 8 minutes, le directeur de course signifie au-à la participant-e que le temps est écoulé. Les participant-es peuvent continuer leur ascension. La manche s'arrête quand le dernier-e grimpeur-se est retourné-e au sol. Les zones et tops réalisés après la fin des 8 minutes sont comptabilisés.

À la suite de leur première manche, les équipes remontent à l'isolement.

À la suite de la deuxième manche, les équipes peuvent rester avec le public.

L'équipe gagnante sera l'équipe qui aura réalisé un maximum de tops et un maximum de zones en un minimum d'essais.

Règles additionnelles :

- En cas d'égalité entre deux équipes, elles seront départagées par leur score effectué en qualification.

## Directeurs du challenge

Les Directeurs du challenge opèrent un contrôle du chronomètre de jeu, de la notation et vérifient le respect des règles du challenge.

#### **ARTICLE 4 : RESPONSABILITÉ**

Chaque participant-e au Grèsine Challenge du 17 mai 2025 devra présenter à l'organisateur un certificat médical datant de moins 6 mois, attestant de la non contre-indication à la pratique de l'escalade, ou une copie de sa licence FFME en cours de validité.

#### **ARTICLES 5 : HORAIRES**

Les horaires sont provisoires et peuvent encore être modifiés en fonction des conditions météo le jour du challenge. La responsabilité échoit à chaque participant-e de se présenter à temps aux inscriptions, au briefing des participants, et au début du challenge.

|           |                                           |
|-----------|-------------------------------------------|
| 11h30     | Accueil des équipes                       |
| 12h30     | Briefing participants                     |
| 13h-17h   | Qualifications                            |
| 18h30-20h | Phases finales                            |
| 20h15     | Podium officiel et clôture de l'événement |

Les organisateur-ices se réservent le droit de modifier les horaires en informant les participant-es, notamment par voie d'affichage, e-mail et/ou sur <https://www.facebook.com/lagrangelarchant/>

Transport : Gare Nemours - Saint-Pierre

#### **ARTICLE 6 : DROIT DE PARTICIPATION**

L'inscription au Grèsine Challenge est payante pour l'ensemble des participant-es selon le prix suivant: 20 euros par équipe.

Les inscriptions au Grèsine Challenge ne seront pas remboursées en cas d'annulation par le participant-e et ne pourront être cédées à une tierce personne.

#### **ARTICLE 7 : PUBLICATION**

Les participant-es au challenge autorisent l'équipe organisatrice à publier leurs coordonnées ainsi que leur image qui résulte de la prise de photographies ainsi que des captations audiovisuelles du challenge sans que ceci ne leur ouvre d'autre droit, rémunération ou indemnité.

A cet effet, les participant-es autorisent expressément l'équipe organisatrice à fixer, enregistrer et reproduire leur image par tous les moyens techniques connus à ce jour et à diffuser librement et intégralement ou par extrait, dans tous médias, y compris sur leur site internet et réseaux sociaux, sur tout support ou éléments promotionnels de leur choix, et ce, dans le monde entier et pendant la durée légale offerte par le droit de la propriété intellectuelle. A ce titre l'équipe organisatrice est

seule propriétaire des photographies et captations qu'elle aura réalisées. La présente autorisation est valable sans limitation de durée.

Cette opération est soumise, le cas échéant, aux dispositions de la loi « Informatique et Libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978, comportant notamment, au profit des participant-es, le droit d'accès, de rectification ou de radiation pour toute information les concernant sur tous fichiers à usage de la société organisatrice, en lui écrivant par e-mail, fax ou courrier.

#### **ARTICLE 8 : CAS DE FORCE MAJEURE / RESERVE DE PROLONGATION**

La responsabilité de l'équipe organisatrice ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de leur volonté, le présent challenge devait être modifié, écourté ou annulé.

Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation, et de reporter toute date et/ou heure annoncée.

#### **ARTICLE 9 : LOI APPLICABLE ET INTERPRETATION**

Le challenge est exclusivement régi par la loi française.

Toute question d'application ou d'interprétation du règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranchée souverainement, sans recours possible, par la société organisatrice ou par le jury du challenge, en fonction de la nature de la question, dans le respect de la loi française.